

BREVET FEDERAL « RUGBY A 5 »

Niveau 1 : « Loisirs – Bien-être »

Niveau 2 : « Santé »

PUBLIC

Niveau 1

Les personnes qui encadrent la pratique du rugby à 5 « tous publics », publics sportifs ou en prévention primaire (ne concerne pas les affections de longue durée).

Le BF Rugby à 5 Niveau 1: « Loisir, Bien-Être » est attribué par équivalence aux titulaires d'un Brevet Fédéral, du Certificat Fédéral « Rugby à 5 », d'un CQP et d'un diplôme d'Etat rugby.

Niveau 2

Les personnes qui encadrent des séances de rugby à 5 pour les publics ciblés en prévention tertiaire, c'est-à-dire toute personne atteinte d'une maladie chronique équilibrée, après avis médical spécialisé (cf. « sport sur prescription médicale »).

DUREE

Niveau 1 : 20 heures de formation.

Niveau 2 : 45 h de formation (dont 35h à distance)

OBJECTIFS - PROGRAMME

Niveau 1

Développement des capacités à :

- Identifier les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5.
- Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Loisir, Bien-Être ».
- Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être ».
- Participer au sein du club à la conception et mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Loisir, Bien-Etre ».

Niveau 2

Développement des capacités à :

- Identifier les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5 « santé ».
- Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Santé ».
- Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Santé ».
- Suivre l'évolution de la section « Rugby Santé »
- Participer au sein du club à la conception et la mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Santé », activité physique adaptée

ORGANISME DE FORMATION

Niveau 1 : la formation est assurée par les formateurs de la ligue régionale.

Niveau 2 : la formation est assurée par les formateurs de l'INEF FFR et de l'UVFMS.

COUT

Niveau 1 : le coût pédagogique de la formation est fixé par votre ligue régionale.

Niveau 2 : le coût pédagogique de la formation est fixé par l'INEF FFR.

CALENDRIER

Niveau 1 : le calendrier de formation est fixé par votre ligue régionale.

Niveau 2 : le calendrier de formation est fixé par l'INEF FFR.

Votre contact

Niveau 1 : la commission formation de votre ligue régionale

Niveau 2 : l'INEF FFR